

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Séjour à RENCUREL du 6 au 10 Juillet 2026 6-11 ans

INSCRIPTIONS

Votre inscription est enregistrée dès que :

1. le dossier est complet sur l'Espace Famille (ou complet pour une création de dossier).
2. le séjour et l'adhésion annuelle 2026 (16 €) sont réglés.
3. la fiche sanitaire dûment remplie et signée est remise (rappel DTPolio communiqué).

L'enfant doit être **à jour de vaccinations et apte à la vie collective.**

Le Certificat Médical, ou le questionnaire de santé, précisant que l'enfant n'a pas de contre-indication aux activités sportives, de randonnée.s, doit parvenir

au plus tard le 17 juin.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du séjour par la Maison de l'Enfance, vous serez immédiatement informés et la totalité des sommes versées vous sera restituée sans autre indemnité.

Si le séjour n'avait pas lieu en cas de force majeure, ou faute d'un minimum de 16 inscrits, une solution alternative pourrait être proposée.

En cas de désistement de votre part, une indemnité sera retenue pour chaque enfant inscrit :

50 % du montant total si l'annulation a lieu entre le 7 mai et le 6 juin 2026.

Le montant total du séjour si l'annulation a lieu après le 6 juin 2026.

DEPART ET RETOUR

Le départ et le retour s'effectuent au **point de rendez-vous** communiqué (Charial à confirmer).

Un courrier précisant les horaires ainsi qu'une liste « trousseau » vous seront remis ou envoyés par mail.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte responsable du mineur est obligatoire.

RESPECT DES PERSONNES, DES REGLES, DU FONCTIONNEMENT

La participation à un séjour de vacances doit se faire dans le respect du projet, des personnes, du fonctionnement, de l'établissement d'accueil, du matériel...

Tout comportement excessif, inadapté, irrespectueux, d'un enfant ou d'un parent, pourrait entraîner une exclusion temporaire ou définitive du séjour.

SOINS MEDICAUX

Si nécessaire durant le séjour, la Maison de l'Enfance fait l'avance des Frais Médicaux suivants : Consultation Médicale, Médicaments...

Le jour du retour, les familles remboursent à la Maison de l'Enfance le montant de l'avance consentie contre la remise des feuilles de soins.

PAIEMENT DU SEJOUR

Votre QF CAF 2026 doit être à jour.

Déduction des VACAF 2026

(CAF du Rhône - Aide Vacances Enfants et/ou Pass' colo 11 ans).

Rappel :

L'inscription est définitive dès votre réservation et vous engage à régler (Séjour ou frais d'annulation).

Le règlement total du séjour s'effectue en paiement « panier » en ligne ou sur place immédiatement à la réservation.

MOYENS DE PAIEMENT :

Paiement en ligne par CB, sur le portail famille,

« Paiement panier » au minimum de 50 % du séjour puis solde sous 3 jours

Virement Bancaire RIB,

TITULAIRE DU COMPTE : MAISON DE L'ENFANCE LYON 3^{ème} EST

IBAN FR51 3000 2019 3400 0007 9009 R26

Code B.I.C CRLYFRPP

Préciser sur le libellé « Nom de l'adhérent - Séjour Eté 2026 »

Chèque(s) sous enveloppe,

Déposé(s) dans la boîte aux lettres ou envoyé(s) par courrier,

à l'ordre de la Maison de l'Enfance,

ajouter au dos, « Nom de l'adhérent - Séjour Eté 2026 »

-si plusieurs chèques, préciser les dates d'encaissement, maxi fin septembre 2026-

En Espèces sur Rendez-vous,

Faire l'appoint dans la mesure du possible

En Chèque-Vacances, sur Rendez-Vous,

Préparer à l'avance le montant total, vérifier la date de validité,

Noter si nécessaire votre nom s'il n'est pas renseigné.

ou Chèque-Vacances Connect, sur Rendez-vous,

Penser à vous munir de votre code personnel.



MAISON DE L'ENFANCE - LYON 3^{ème} EST 274 rue Paul Bert 69003 LYON
Tél : 04-72-34-12-23 contact@me3e.fr site web : me3e.fr